

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2024 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 22 juillet 2024

Etaient présents : Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Baptiste MOREAU donne pouvoir à Hélène COMOY
Françoise MALAQUIN donne pouvoir à Patrick CERVEAU
Mathieu CERVEAU donne pouvoir à Tony BOITELET

Absent : Romaric BATTISTELI

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024 ; Rapport Véolia 2023 sur la gestion du service public d'eau potable ; Travaux accessibilité mairie : plan de financement prévisionnel ; Travaux accessibilité mairie : diagnostic plomb et amiante ; Achat d'un tracteur tondeuse ; Décision modificative n°1 budget principal ; Dons ; Informations du Maire et questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Bernard MARIEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024 : aucune remarque du Conseil Municipal
Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Rapport Véolia 2023 sur la gestion du service public d'eau potable

Délibération n°16/2024 : transmise en Préfecture le 2 septembre 2024

Quelques chiffres clés :

- 235 abonnés
- 98 % de rendement
- 2 fuites ont été localisées et réparées en 2023
- 5 branchements en Plomb renouvelés en 2023.
- 100 % de conformité bactériologique et physico chimique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
• **Prend acte et accepte** le rapport annuel 2023 de l'eau de la Société Véolia.

2. Travaux accessibilité mairie : plan de financement prévisionnel

Délibération n°17/2024 : transmise en Préfecture le 2 septembre 2024

Vu la nécessité de mise en accessibilité PMR de l'accès extérieur et de l'accueil au public de la mairie, conformément à l'application de l'agenda accessibilité engagé,

Vu le projet de réhabiliter l'ancienne cour de l'école ainsi que le logement dit " de l'instituteur ", rendus vacants et sans objet depuis la fermeture de l'école publique en 2017, vers la création d'une véritable place piétonne au centre du village, avec accès au lieu d'accueil du public et des visiteurs, qui pourront trouver informations administratives, touristiques et sociales,

Vu le projet global d'un montant estimatif de 330 988 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre, plans et diagnostics),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 7 voix pour et 2 abstentions,

- **Sollicite** une subvention de 60 % du montant HT auprès de la Préfecture au titre de la DETR
- **Sollicite** une subvention de 20 % du montant HT auprès de la Région au titre du Renouvellement urbain en milieu rural
- **Etablit** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Préfecture (60%)	198 593 €
- Subvention Région (20%)	66 198 €
- Part communale (20%)	66 197 € HT

3. Travaux accessibilité mairie : diagnostic plomb et amiante

Délibération n°18/2024 : transmise en Préfecture le 2 septembre 2024

Dans le cadre du marché de travaux d'accessibilité de la mairie, il est obligatoire d'effectuer un diagnostic plomb et amiante sur les parties du bâtiment qui sont concernées par les travaux.

Le Maire présente 2 devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** le devis de l'Apave d'un montant de 1 550 € HT.

4. Achat d'un tracteur tondeuse

Délibération n°19/2024 : transmise en Préfecture le 2 septembre 2024

Le tracteur tondeuse étant irréparable, il est nécessaire d'en acheter un nouveau plus performant vu le nombre d'hectares à tondre.

Tony Boitelet présente 3 devis de matériels similaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** le devis de l'entreprise Alabeurthe d'un montant de 6 199 € TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

5. Décision modificative n°1 budget principal

Délibération n°20/2024 : transmise en Préfecture le 2 septembre 2024

Le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin que l'équilibre dépenses / recettes soit respecté en section de fonctionnement et d'investissement :

Dépenses – c/ 61521 Entretien terrains : - 6 200 €

Dépenses – c/ 023 Virement section investissement : + 6 200 €

Recettes – c/ 021 Virement section fonctionnement : + 6 200 €
Dépenses – c/ 2158 Outillage technique : + 6 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** la présente décision modificative.

6. Dons

Délibération n°21/2024 : transmise en Préfecture le 6 septembre 2024

La commune a reçu 3 chèques de dons :

- Thierry Jumeau d'un montant de 135 €
- Corinne Marieux d'un montant de 90 €
- L'Association de Chasse Communale d'un montant de 300 € souhaitant contribuer à l'entretien des chemins ruraux de Poilly/Serein

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** les chèques de 135, 90 et 300 € et remercie les donateurs.

Informations du Maire et questions diverses :

- **Renouvellement DSP Gestion Eau Potable** : Assistée par le cabinet SPEE, la commission d'examen des appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis et examiné les offres. Des entretiens sont prévus courant Septembre avec les candidats pour affiner les propositions.
- **Situation Budgétaire** : Les travaux à entreprendre pour mise en conformité de la mairie représentent un engagement lourd sur le plan financier, d'où l'expression de certaines inquiétudes, que Mme la maire estime légitimes. Les dotations de l'Etat diminuent alors que les charges augmentent sans que les élus aient leur maîtrise. Les recettes actuelles ne permettent d'assurer que le fonctionnement, sans aucune souplesse sur l'investissement.
Il est entendu que les travaux ne se feront pas si les subventions ne suivent pas.
Les élus évoquent la situation des biens immobiliers de la commune ; certains soulèvent l'hypothèse de mettre en vente un bien (ancien logement Poste et attenant) ; Mme la maire propose de revenir sur cette réflexion courant de cet automne.

- **Feu d'artifice** : La date du samedi 12 juillet 2025 est retenue.
- **Restauration Patrimoine** : Mme la maire informe qu'après avoir retrouvé la sculpture en bois « Chef de Jean-Baptiste », classée MH, un projet de sa restauration et de sa réintégration dans l'église est en cours, entre les associations de défense du patrimoine et les services de la Drac.
- **Embâcles dans le brief** : Le propriétaire du bief a été avisé qu'il lui revenait le soin de dégager les troncs d'arbres bloqués sur le déversoir ; qu'un appel aux bénévoles ne pourrait être envisageable qu'après une baisse du niveau d'eau et sur sa demande. Il est regrettable que les propriétaires de ces arbres coupés ou tombés en amont, les laissent partir à la dérive sans se préoccuper des conséquences.
- **Feux de jardins** : Des feux de jardin ont été observés en juillet dans le village ; il est rappelé qu'ils sont interdits à cette période et qu'ils génèrent des fumées qui peuvent déranger les riverains.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h15.

Liste des délibérations :

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024

n°16/2024 : Rapport Véolia 2023 sur la gestion du service public d'eau potable

n°17/2024 : Travaux accessibilité mairie : plan de financement prévisionnel

n°18/2024 : Travaux accessibilité mairie : diagnostic plomb et amiante

n°19/2024 : Achat d'un tracteur tondeuse

n°20/2024 : Décision modificative n°1 budget principal

n°21/2024 : Dons

Etaient présents : Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Baptiste MOREAU donne pouvoir à Hélène COMOY

Françoise MALAQUIN donne pouvoir à Patrick CERVEAU

Mathieu CERVEAU donne pouvoir à Tony BOITELET

Signatures du Président et du secrétaire de séance :

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
COMOY	Hélène	Maire	
MARIEUX	Bernard	Secrétaire de séance	

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 30 juillet 2024.